

IBA 1:8

La méthode historique
dans les sciences musicologiques.

meurrière cours à l'Institut catholique.

31 mai 1899.

de /

La méthode historique
dans
les sciences musicologiques

Messieurs,

L'emploi d'une méthode critique dans les travaux d'histoire musicale est, à mon sens, la seule voie pratique pour rendre à la musicologie historique la dignité dont elle a besoin pour figurer en bonne place dans ~~les sciences exactes~~ l'évolution contemporaine et ~~dont le contact de musiciens ignorants, même que~~ prétentieux, l'a fait lamentablement déchoir.

Regardons autour de nous et voyons ce qu'en devient dans l'enseignement public l'histoire de l'art : nous la trouvons professée au Collège de France, à la Sorbonne, à l'Ecole du Louvre, voilà pour Paris ; en province, les Facultés de Lettres ont créé également des chaires, où l'on étudie le plus souvent l'art régional ; mais à Paris comme dans les Départements, ces cours sont confiés à des professeurs de Faculté, c'est à dire à des érudits et non à des artistes. Pourquoi ? parce que l'on

27 mai 1893.

a avec raison reconnu que l'histoire de l'art n'est qu'une forme de l'histoire générale ; qu'à ce titre, elle doit être traitée avec les mêmes méthodes que les autres branches de l'histoire ; que l'artiste, qui n'est qu'un artiste, est un homme à l'imagination créatrice et doué parfois d'une grande habileté technique, mais ignorant toujours des méthodes critiques dont se sert le savant ; qu'en outre, l'artiste appartient toujours à une école et ne jouit pas de l'impartialité nécessaire à l'historien qui selon le mot de Tacite, "n'est d'aucun temps, ni d'aucun pays." ajoutons que l'historien de l'art ne doit être d'aucune école et que dans la sémité de son indépendance, il les doit juger toutes sans parti pris.

C'est ce qu'on a reconnu et nous voyons que les savants qui professent l'histoire de l'art dans l'enseignement supérieur le font avec un réel souci de la critique scientifique : ils ne se contentent point d'étudier les œuvres et d'établir l'histoire d'un art sur ses mouvements, mais la pratique qu'ils ont de l'histoire et de ses sciences auxiliaires leur permet d'aller chercher dans les textes diplomatiques, annalistiques, poétiques ou autres la confirmation écrite de ce que la main de l'artiste a tracé dans l'espace.

Le qui est vrai pour les arts de l'espace, l'architecture, la peinture, la sculpture, doit l'être aussi pour les arts qui se développent dans le temps, je veux dire en particulier pour la musique. Nous n'avons point jusqu'à ce jour d'enseignement scientifique de la musique, faute de professeurs peut-être, faute d'élèves surtout. À supposer en effet qu'un Conservatoire, le titulaire du cours d'histoire musicale soit l'établissement idéal que nous voulons, ses efforts seraient assurément stériles en raison de l'auditoire que le lieu lui comporte, en raison du milieu d'élèves hypnotisés par le concours de fin d'année, qui ne s'occuperaient pas de chant grégorien ou de l'art des Trouvères que s'ils y croient trouver un solo de violon ou une leçon d'harmonie. C'est au contraire dans un milieu comme celui-ci, à l'Institut Catholique, où nous trouvons à la fois des musiciens qui veulent bien avoir la curiosité de l'histoire et de jeunes savants qui s'intéressent aux choses de la musique, c'est à l'abbaye Vauclusa, au Collège de France, dans les établissements d'enseignement supérieur en un mot, que peuvent trouver les éléments adéquats de la musicologie scientifique.

Les Allemands, gens pratiques, l'ont bien compris et dans les Universités où établi un enseignement supérieur de la musique : Leonard Wolff, à Bonn;

Wolffum, à Heidelberg ; le professeur Jacobsbal à Strasbourg, Sanderberg, à Munich ; il y avait le célebre Hanslik à Vienne, Guido Adler professe à Prague ; à Leipzig, l'historien de la symphonie, Hermann Kretschmar et ~~et~~ à Berlin, même, à la succession de Spitta, à côté de Bellermann, le passé Oscar Fleischer. A l'université catholique de Tübingen, le professeur Wagner

Constatons l'existence chez nos voisins d'Allemagne, d'un enseignement des sciences musicales dont l'organisation devient, de jour en jour, plus forte et plus complète. Le enseignement, à sa sanction. Les futurs docteurs en philo. Sophie peuvent écrire leur thèse sur un point d'histoire, d'esthétique, de biographie ou même de technique musicale.... Il n'en jamais indifférent de pouvoir attester sa compétence par un diplôme. La curiosité désintéressée chez l'étudiant est une exception qui se rencontre. Il n'en qu'une exception toutefois. Quand une étude ne peut pas à faciliter le succès d'un examen, on l'on s'en détourne dès le premier jour ou bientôt on la délaisse.

A cette sanction officielle des études de musique faites à l'université, une autre sanction s'ajoute d'un effet moins immédiat, d'une valeur plus haute, d'une efficacité plus souveraine encore. La culture musicale chez les Allemands est associée à la culture générale, et

par un lieu des plus étroits. D'où résulte que le critique musical y est fait avec méthode, avec science, eh, par la même, avec autorité". %

Si est-il toujours ainsi chez nous ?

"Je ne vois pas et pourtant avec un peu de discipline, tu pourrais atteindre au niveau d'Instruction musicale que nous admettons chez nos voisins d'autre Rhin : c'est une question de volonté et de désintéressement, il faut te pénétrer de cette pensée que la musique, autant qu'on peut est une science et veut être traitée avec la rigueur des méthodes scientifiques.

Toujours quelles elles sont pour l'histoire musical.

Les sources de l'histoire d'un peuple ou d'une époque se divisent d'ordinaire en deux classes, les sources directes et les sources indirectes. Les premières sont les textes, annalistiques ou autres, qui ont pour but immédiat de raconter les événements et cela sous la forme historique. Les sources indirectes de l'histoire sont celles que l'historien trouve éparses dans les monuments du passé, dans les poètes, dans les théologiens, sur les inscriptions, bref un peu partout.

Durant (dans) les sciences musicales en Germanie, dans la Rev. intern. de l'enseign. nov. 1877

Or, l'histoire de la musique n'a que des sources indirectes et faibles, si dans l'antiquité, si au moyen âge, aucun écrivain n'a suivi à retracer l'histoire musicale de son époque. Il va sans dire que par la même, l'histoire de la musique soit aujourd'hui scientifiquement impossible, faute de documents. Soit de la ! Si les sources directes nous sont totalement défaillantes, il n'en reste pas moins vrai que nous possédons des renseignements immenses dans cette catégorie de sources que nous avons appelées indirectes et dont nous allons passer en revue les différentes espèces.

Je ne puis ici, vous le comprenez, messieurs, vous présenter les sources de l'histoire générale de la musique et puisque le titre de mon cours annonce des études de musicologie médiévale, je me restreindrai au moyen âge en Occident.

D'ailleurs, quelle que soit l'époque et quelque soit le pays, les grandes lignes, mutations mutantes, restent les mêmes.

Une grande division dans les sources de l'histoire musicale se présente dès l'abord, c'est la distinction entre les sources appelées par De Coussenac monuments et les autres documents.

F.

Pour le savant musicologue, les monuments sont les textes musicaux légués par le passé et les documents sont les textes théoriques : ~~mais~~ je crois que nous pouvons étudier cette dernière expression sous ~~fragments~~ historiques conservés dans la littérature du moyen âge.

Cette classification peut assurément prêter à la critique : ~~mais~~ la distinction entre monuments et documents n'apparaît pas bien nettement et je crois que ce que De Coussemaker appelle monuments constitue un ensemble de documents de tout premier ordre ; mais le musicologue français a surtout cherché à trouver dans la terminologie scientifique deux expressions répondant à l'ordre des réalités et des faits où la distinction entre les textes pratiques et les textes théoriques ou ~~historiques~~ est évidente.

Voilà d'abord les monuments. Nous les trouvons soit manuscrits, soit imprimés. Des manuscrits sont conservés dans les grandes bibliothèques publiques, quelquefois aussi dans les bibliothèques de particuliers. Des manuscrits qui nous donnent les textes musicaux du moyen âge appartiennent à deux grandes familles

- a) les manuscrits liturgiques
- b) les manuscrits de l'art profane

Les manuscrits liturgiques que nous connaissons sont innombrables : du neuvième au seizième siècle, les monastères les ont répandus à profusion sur le monde chrétien, les grandes écoles de chancier liturgique étaient autant de centres où le main des scribes ~~écrivait~~ le cantilène sacré à l'éructe de parchemin.

Comment classer ces manuscrits ? sur quelles bases établir une distinction claire et précise ? je vois que vous pouvez établir une première division selon le système liturgique auquel appartiennent les manuscrits. Une seconde division prend pour base la nature du recueil.

Le système grégorien est sans conteste celui de tout qui nous a fait le plus grand nombre de monuments et le plus d'variété dans leur nature :

1^e l'antiphonaire : c'est une appellation très vaste au moyen-âge dont le sens s'est étendu : on retrouve ; l'Antiphonal missarum était jadis le livre in quo Introitius ceteraque antiphonae in Messe dicuntur continebantur, c'est aussi que l'Antiphonaire de Saint Gall, publié dans le Paleographie musicale, correspond au Liber Gradualis ; l'Antiphonaire est aujourd'hui le recueil des Antennes de l'année il se divise en Vespéral et en Diurnal.

9

Nous avons donc réservé le terme de gradale; graduale liber gradualis, en vieux français gréel au recueil des chants de la messe, intitulé graduel Vetus calendarium, tractus officia et communios, c'est l'extension au livre liturgie du nom de la pièce, qui se nommait aussi, qua in gradibus canitur.

Les termes de Vesperal et de Diurnal, correspondent aux recueils d'Antennes pour les heures canoniques, tout, je crois, inconnus des anciens auteurs.

2/ le Responsorial est le livre des Repous et des Missels Pleniers ~~succincts~~, que l'on nomme quelquefois Pleuarus ou Pleuarium, est défini par ~~Balga~~ Du Lange, liber Ecclesiasticus, in quo Euangelia et Epistole pleniter continentur.

3/ les hymniaires, ou recueils d'hymnes, tout très rares en récents.

4/ les tropaires ~~etc.~~, ou recueils de tropes, où ils sont longuement écrits par M. Félix Gautier; je vous renvoie à son livre; il y en a de fort anciens.

5/ les prosaires pour les recueils de proses; j'en connais un grand nombre, rarement isolés, ils suivent d'ordinaire un graduel; il en reste de Saint Gal, de Metz, de Saint Victor, de Saint Martial de Limoges, bref un grand nombre.

enfin, je cite pour mémoire les tonum, ou catalogues d'anciennes classes, selon les modes ; les kyriale, qui donnent l'ordinaire de la messe ; les caecatoria, synonymes de graduel, les versiculaires, les collectaires, etc., etc.

La liturgie ambrosienne a comme monument principal l'Antiphonaire ambrosien : le Paléographie musicale publie un manuscrit de ~~ce~~ cet Antiphonaire en fac-simile d'après un codex du British Museum.

La liturgie mozarabe a été étudiée par Ryan : je vous renvoie à son excellent ouvrage.

La liturgie galloise n'a rien laissé que quelques textes épars et peu nombreux dans les manuscrits.

Il faut avant de quitter les monuments de l'art religieux mentionner encore les Epîtes farcies et les manuscrits, dont la liste a été dressée par De Lestrange, qui contiennent les curieux Drames liturgiques du onzième et du douzième siècles.

Des monuments de l'art profane sont moins nombreux dans le musée du moyen âge ; nous trouvons tout d'abord parmi les plus anciens des textes de chanson, dévote ou licencieux, qu'une main autre que celle du copiste, a transcrit en marge ou dans les flans du manuscrit, ces textes sont toujours

les curieux. Puis, d'une manière intermitente, certains poèmes comme Le Roman de novel, comme le délicat petit roman d'Uncassin et Nicolette comportent en intercalation dans le texte des espèces de refrains musicaux ; au XIII^e siècle, citons de ce genre le Roman de Faustel dont un merveilleux manuscrit contient de très longs passages notés, souvent même à deux à trois. Enfin, le gros ensemble des textes profanes de la musique médiévale est constitué par le corpus des chansonniers français du XIII^e et du XIV^e siècle : c'est l'œuvre de nos poètes lyriques, de nos trouvères apparaissant, non pas en tant que détachés, incomplets comme les éditions qui n'en publient que le texte littéraire sous le présentoir, mais vivants d'une vie complète et nous laissant entrevoir le génie si complexe de nos vieux auteurs ; à la fois poètes et musiciens, souvent même aussi musiciens plus que poètes, et c'est tout un côté de leur œuvre qui on méconnaît d'ordinaire.

Adam de la Hale, publié par De Loussuemaker, est la seule tentative faite pour illustrer nos poètes musiciens : espérons que l'autre suivra. Guillaume de Machaut continue au XIV^e siècle cette glorissime école ; au XV^e siècle, nous connaissons un chansonnier français publié par Gaston Paris et Jeaerh, le manuscrit de Chantilly

dont je vous ai déjà entretenu, est à ma connaissance avec le manuscrit de Faure, le plus beau manuscrit noté que le moyen âge nous ait conservé.

Tel est donc l'ensemble de ces sources de l'histoire musicale que nous appelons après De l'ouverture des monuments. Vous comprendrez sans peine combien une telle énumération est sommaire : ce qu'il importe de bien saisir c'est l'usage qu'il faut faire de ces ~~formes~~. Pour qu'elles soient utilisables, il faut qu'elles soient corrigées, il faut que les textes soient établis, or l'établissement des textes musicaux est l'œuvre de la critique philologique et c'est pour quoi nous avons ~~logiquement~~ traité la critique philologique avant de parler de la critique historique : elle le doit logiquement précéder celle-ci. Quand les textes musicaux sont établis leur utilité est réelle ; on ne pourrait pas reconstruire une civilisation musicale avec les seuls traités des théoriciens, on ne pourrait pas non plus reconstruire une civilisation musicale avec les seuls textes musicaux, les uns et les autres se contrôlent, les textes corroborent l'enseignement des théoriciens, les théoriciens de leur côté nous permettent de comprendre les textes pratiques de la musique que chantait nos ancêtres.

La seconde grande division des sources de la musicologie historique comprend ce que nous avons appelé les documents. Nous diviserons les documents en deux catégories :

- α/ les documents d'ordre théorique ou technique
- β/ les documents d'ordre historique.

Nous serons brefs sur les premiers, dont nous avons déjà parlé dans la précédente leçon. Vous savez que les écrits des théoriciens ont été réunis dans les deux grandes collections de Gerbel et de De Coussemaker. Or les textes qui nous sont donnés ne sont pas définitifs, étant très défectueux; Gerbel s'est servi de copies fautives, De Coussemaker également. Il faudrait reprendre attentivement et sans hâte chacun des auteurs contenus dans ces deux collections et en faire une étude spéciale, commençer par établir le texte, rechercher la filiation de ces auteurs, commenter et accompagner ces textes d'un glossaire, qui précise le sens des expressions techniques. Je ne crois pas.
Soit dit en passant, qu'il y ait intérêt à traduire ces textes, car l'explication qu'on peut en donner est trop maléable et mieux vaut laisser chacun juge ^{et responsable} de son interprétation.

La seconde catégorie qui comprend les documents d'ordre historique doit nous tenir davantage; nous la subdiviserons en nous distinguerais selon que nous nous chercher les sources de la musicologie historique.

- 1^e: dans les chroniques ou les annales,
- 2^e: dans les chartes,
- 3^e: dans les textes juridiques,
- 4^e: dans les lettres littéraires.

Le 1^e les chroniques et les annales du moyen âge nous fournissent d'abondants renseignements sur l'histoire musicale du moyen âge, mais ils sont éparis, à l'état de traits isolés et moyennant l'histoire générale où il faut aller les chercher; les biographies ~~de~~ du Liber pontificalis, les biographies des troubadours en langue provençale sont intéressantes à consulter. Comment le servir de ces textes? il est évident qu'il ne suffit pas de prendre le vieil auteur et d'accepter son renseignement les yeux fermés. Le critique historique contemporain l'est efforcé d'établir le texte de la plupart de nos chroniques ou de nos ~~de~~ annalistes, de dégager de ses interpolations, de distinguer ce qui leur appartient en propre de ce qu'il a

emprunté à un devancier et de reconnaître ce qu'à leur tour ses successeurs ont pris chez lui. L'historien de la musique doit avoir les mêmes préoccupations que l'historien proprement dit, n. s'il ne peut faire par lui-même le travail de critique qui exige à la vérité des connaissances spéciales, au moins doit-il suivre une édition présentant à ce point de vue des garanties scientifiques suffisantes.

2^e Les chartes sont moins intéressantes pour l'histoire musicale ; encore ne faut-il pas les dédaigner car parfois nous y trouvons des dispositions concernant des fondations, des messes à célébrer avec chant pour le repos de l'âme du donateur, ~~lorsque les chartes~~ des donations à une maîtrise pour éléver de jeunes clercs dans la pratique du chant liturgique. Plus que les chartes, les bulles pontificales pour curieuses qu'elles y trouvent toute une législation du chant liturgique qui témoigne de la sollicitude attentive que le papauté apportait aux développements de l'art chrétien. Or, pour les documents de cette espèce, chartes ou bulles, c'est la critique diplomatique qui a compétence. Il faut avant d'en accepter la valeur se rendre compte de l'autenticité

d'une pièce de cette nature, savoir le dater, en identifier le lieu d'origine, en vérifier les formules et les signes de validation, bref rapporter à l'examen de tels documents le même souci de l'exactitude que l'historien qui se servirait d'une charte ou d'une bulle pour faire la biographie critique d'un seigneur ou d'un pape ? La diplomatie, grâce à quelques admirables érudits, est aujourd'hui une science constituée, assise sur des bases critiques et rend à l'histoire des services ~~formulaires~~ permanents : pourquoi la musicologie historique n'en tirerait-elle pas les mêmes avantages ?

3^e Les documents de l'ordre juridique intéressent particulièrement l'histoire sociale de la musique en réglant dans l'ancien droit civil et canonique la situation des personnes qui en faisaient profession, je veux dire, des musiciens. Nous trouvons en effet à très nombreux détails dans les Capitulaires et dans les Ordonnances des rois de France et dans les lettres nous apprenons l'existence tantôt luxueuse tantôt bohème et misérable des jongleurs qui depuis Charlemagne jusqu'à la fin du moyen âge, tantôt accueillis avec joie, tantôt pourchassés et proscrips, encerbraient sous des noms divers les églises.

où ils chantaient les farces et les poésies goliardiques
et les châteaux où ils disaient les chansons d'amour
et les chansons nouvelles. Dans les canons des coureurs
d'autre part, nous trouvons toute une législation
du chant liturgique du moyen âge, d'un haut
intérêt et d'un grand profit à étudier : nous y
voyons, ainsi que dans les Bulles, ~~les maximes éthiques~~
que le pape avait édictées ^{éthiques} de l'Église au commencement
de l'en préoccupait, jusqu'à régler non seulement le
choix des pièces et à en écarter quelquesunes, mais
jusqu'à disposer le façon dont on les devrait exécuter,
on ne saurait donc négliger des textes qui intéressent
aussi près nos études. Ces textes du vieux droit
civil et canonique sont d'un maniement
commode et les recueils où nous les trouvons
sont généralement consultés par les jurisconsults
de telle manière que si la critique n'en est pas encore
faite, il n'y a pas de danger à s'en servir.

Le quatrième et la dernière catégorie de documents,
je veux dire aux renseignements musicologiques
que nous trouvons dans les littérateurs, fermoirs,
philosophes et autres écrivains du moyen âge.
Il y en a infiniment, mais le chasse aux documents
de cette espèce est très aléatoire et ce n'est guère

qui au hasard de la rencontre qu'on peut espérer
les rencontrer ; les renseignements que nous
vous nous aussi pour vous vous le pourrez figurer
aisément, de nature très diverse et concernant
pas peu tous les chapitres de l'histoire musicale.

Dans les sermons, dans les écrits des Pères, il y
a par exemple des doléances répétées sur le mauvais
état du chant liturgique dans les églises, sur sa
décadence ou sur sa corruption : on peut à ce
propos consulter saint Bernard. Dans d'autres traités
très fréquemment, il est question des instruments de
musique ; un ~~des~~ passage du célèbre roman de Thaïs
nous renseigne abondamment sur ce sujet ; j'ai
rencontré moi-même dans une espèce d'encyclopédie
du moyen âge, dans ce que les scolastiques appelaient
une Image mundi une série de descriptions
d'instruments et chaque description était accompagnée
d'une miniature qui était la représentation figurée
de l'instrument. Si l'on se souvient qu'une des
difficultés de l'histoire des instruments de musique au
moyen âge est de rapprocher les représentations figurées
des monuments ou des miniatures du nom d'un
instrument, on comprendra l'intérêt d'un traité tel
que celui dont nous parlons.

Il faut donc quand, au hasard de nos lectures, nous rencontrons, souvent sans le chercher, une référence musicologique, la noter sans hésitation car il serait bien malaisé sans cette précaution de la retrouver au moment opportun. Dans la pratique et en face d'un critique scientifique, je crois d'autre part que l'on ne peut qu'en considérer les renseignements de cette nature autrement que comme des communiqués de preuve, comme des indications qui se résistent pas à l'affirmation contraire des textes historiques, diplomatiques ou juridiques, car les littérateurs, ou b. ^{le} ~~soit~~, ne se proposent ~~pas~~ⁿⁱ de fidélité ^{ni exactitude} mais en l'absence de tout autre renseignement, c'est que nous puissions dans le littérature peuvent servir, à la condition toutefois, qu'on ne fasse trop de répit, de s'en servir plus délicatement et d'en indiquer toujours la provenance.

Il faut ajouter enfin une dernière source de la musicologie historique aux textes des chroniques, des chartes et du droit, et ce n'en pas la moins précise. Je la tire de l'archéologie du moyen âge, à tout les représentations figurées que nous rencontrons sur les monuments et dans les manuscrits.

Une cathédrale du treizième siècle, que des jés., une simple petite église rurale de l'époque romane peuvent nous fournir matière à tout un long chapitre d'histoire musicale. Monsieur l'abbé Judy vous a appris dans une de ses dernières leçons le rapport symbolique qui existe entre la structure d'une sonate et l'architecture d'une cathédrale gothique. Il y a mieux, l'idée musicale éclate en maints endroits dans nos beaux monuments du moyen âge. Des le seuil, avant d'entrer, sur les bas reliefs, sur les statues nous rencontrons parfois des scènes ^{musiques} ou des instruments de musique ; à l'intérieur, les vitraux nous peignent souvent une sainte敲ante devant le clavier de quelque orgue primitif ; à l'intérieur encore, dans les chapiteaux qui garnissent les colonnes, il y a parfois, comme aux chapiteaux de Cluny, des allusions musicales : on a tout des femmes qui par leur attitude symbolisent des mœurs de la modalité grégorienne ; à l'intérieur enfin, si de la route nous abaissons les yeux à terre, souvent dans l'ornementation des pierres tombales, nous voyons gravés ~~ou dessinés~~ sur la blancheur du marbre des anges qui exécutent un concert céleste pour charmer le sommeil du mort qui repose là.

21

L'architecture civile nous présente aussi dans son
ornementation des scènes de musique : faut-il vous
rappeler la célèbre Maison des Musiciens, à Reims,
avec ses statues malheureusement mutilées, de
jeunesse d'instruments ?

De leur côté, les miniatures des manuscrits
sont instructives : du neuvième au quinzième siècle,
les représentations musicales abondent et pour chaque
siècle nous fournit suivre les transformations des ins-
truments de musique, quelque fois encore que
rarement, nous avons des scènes de danse
ou courant les fameuses danses macabres de la
fin du moyen âge ; vers le quatorzième siècle
également, nous avons dans un manuscrit
de la Bibliothèque nationale, ~~du~~ un orchestre
complet.

Les représentations figurées sont très curieuses
et parlent à l'imagination : le danger pourrait même
être dans cet exercice. Mais cette catégorie de documents
devient très précieuse quand les renseignements sont
confirmés par les textes ou même corrigés par
eux.

Je vous ai messieurs, exposé^{les} les sources de la
 musicologie historique du moyen age et la critique
 dont il est prudent de les entourer. Si vous
 m'avez compris, vous ne devrez pas me être autrement
 effrayés, car dans les éditions critiques que nous
 avons de tous les textes auxquels j'ai fait allusion,
 nous trouvons les garanties scientifiques nécessaires.
 Votre devoir, quand vous avez à vous servir, de ces
 textes du moyen age, est donc seulement d'en choisir
 une bonne et sérieuse édition : d'autres ont fait
 ainsi pour vous le travail délicat, vous n'avez
 qu'à profiter de leur labeur et de leur expérience.
 Mais si que nous vous demandons en propre, c'est
 l'esprit scientifique et le sentiment de la critique.
 Vous êtes des artistes, messieurs, et vous avez à ce
 titre des dons précieux que nous vous envions ;
 mais souvenez vous que dans les choses de la science
 cette imagination créatrice est un grave péril.
 Non que le science méconnaisse l'imagination
 et la réfute, au contraire, il y a ce qu'on appelle
 l'imagination scientifique et nous lui devons
 quelquesunes des plus belles découvertes qui honorent
 l'humanité. L'imagination procède par

La voie de l'hypothèse scientifique. L'hypothèse
 scientifique n'en est pas encore en musicologie
 une place prépondérante ; on peut l'admettre en
 principe, mais il faut bien servir prudemment
 et surtout ne pas en exagérer la portée. Si l'on
 ici permet de dire ma pensée pleine et entière
 je mettrai sur le compte de l'hypothèse ~~sciences~~ et
 de l'intuition toutes les erreurs, toutes les divagations
 qui ont ~~été~~ ridiculisé jusqu'ici la musicologie : sur
 ce terrain, l'intuition est la negation de l'esprit scientifique,
 c'est au nom de l'intuition sans l'aide de la
 science positive que Palestrina découpaît dans le
 chant grégorien, les vocalises qui ne ~~étaient~~
 seublaient pas conformes à sa conception musicale ;
 c'est au nom de l'intuition, au nom de l'hypothèse
 que Petet, sans un document positif en vaincu,
 écrivait bravement son histoire de la musique
 chez les Egyptiens et les Assyriens par exemple,
 apportant ainsi ~~une~~ importante pierre au
 monument imposant et toujours inachevé de
 la bêtise humaine ; c'est au nom de l'intuition
 que les mensuralistes exposent leur doctrine
 sur le rythme grégorien et la liste serait longue
 à faire des victimes de l'hypothèse en musicologie.

royez bien, messieurs, que rien ne prevaut
contre les Textes surtout contre les Textes bien bus
et bien interprétés. Concernez certes, des hypothèses
et ~~soyez~~ suivez en cela la petite naturelle de vos
esprits tournés vers des choses de l'imagination
et de l'art, mais avouez que de les tirer en
articles de foi, faites un retour vers les réalités
les plus modestes, les plus pratiques, les plus
vulgaires et leur demandez la confirmation
de vos vives ; et si votre hypothèse est bonne,
si votre intuition vole à la vérité, toutes les découvertes
que vous ferez dans le domaine de la science
l'accorderont pour fortifier ce que vous avez conçu
dans l'éclair d'une ^{bonne} inspiration. Enfin, si vous
arrivez à cet hymen idéal de la critique et de
l'imagination, vous reconnaîtrez qu'il n'en pas
toujours juste de parler de l'esprit qui vivifie
et de la lettre qui tue : mais chez les uns,
l'esprit et la lettre sont indéniablement stériles, tandis
que chez les autres — admirons-les là, et cherchons
à les suivre —, c'est à la fois la lettre et l'esprit qui
éclairent, qui fécondent et qui vivifient.